

**N°2023-44**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit juin, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie-centre à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du vingt-et-un juin deux mil vingt-trois dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Nombre de membres en exercice : 29**

**Nombre de membres présents : 17**

Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Angélique DEKOKER, Olivia SALLÉ, Cyprien DUBUS, Catherine MORTREUX, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Patrice PUCHOIS, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Manuella DELESALLE, Michel MAILLARD, Yannick LIEVIN, Emmanuel CHARETTE.

**Absents ayant donné procuration : 11**

Monsieur Christian LEMAIRE donne procuration à Madame Joëlle DUPRIEZ  
Madame Marie-Françoise TAHON donne procuration à Madame Olivia SALLÉ  
Monsieur Fabien DELPORTE donne procuration à Madame Marie-Astrid DELANNOY  
Monsieur Stéphane MICHEL donne procuration à Madame Angélique DEKOKER  
Madame Amandine GOUDARD donne procuration à Madame Manuella DELESALLE  
Monsieur Alain DELECLUSE donne procuration à Monsieur Luc MONNET  
Madame Sandrine BROCARD donne procuration à Madame Catherine MORTREUX  
Dominique SKRZYPCZAK donne procuration à Monsieur Cyprien DUBUS  
Madame Véronique ROTTELEUR donne procuration à Monsieur Michel MAILLARD  
Madame Daniela MORONVAL donne procuration à Monsieur Emmanuel CHARETTE  
Monsieur Philippe KUPPENS donne procuration à Monsieur Yannick LIEVIN

**Absents excusés : 1**

Annie BAGGIO

**Secrétaire :**

Arthur WAGNON

**OBJET : Signature de la charte d'engagement avec la Région des Hauts-de-France dans le cadre du dispositif "Redanymisation Centres-Villes et Centres-Bourgs »**

Depuis 2018, la Région des Hauts-de-France soutient de manière renforcée les communes lauréates du dispositif « Redynamisation des Centres-villes et des Centres-Bourg ».

Grâce à l'adoption de sa nouvelle politique d'Aides aux communes et aux Territoires (ACTes), le Conseil régional étend cet accompagnement privilégié à un périmètre de 148 communes couvrant l'ensemble des intercommunalités de la Région.

Le dossier de candidature de la ville de Templeuve-en-Pévèle a été retenu. La commune est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt général dans le dispositif « Redynamisation Centres-Villes et Centres-Bourgs ».

A ce titre, elle pourra bénéficier des différents volets d'accompagnement de la Région.

Les communes qui souscrivent au dispositif régional s'engagent à respecter l'ensemble des principes détaillés dans la Charte d'engagement.

L'attribution des crédits régionaux en faveur du programme de redynamisation, est soumise au respect de l'ensemble des critères de la chartre d'engagement.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la chartre d'engagement avec la Région des Hauts-de-France.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver la chartre d'engagement du dispositif « Redynamisation des Centres-Villes et Centres-Bourgs » avec la Région des Hauts-de-France

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la chartre d'engagement du dispositif « Redynamisation des Centres-villes et Centres-bourgs » avec la Région des Hauts-de-France.

**Article 3** : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,  
Fait à Templeuve-en-Pévèle,  
Les jour, mois et an susdits,

Le Maire,  
Luc MONNET

